

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SUR L'ANNEE 2018**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute Provence est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Pour la cinquième année consécutive, le nombre de dossiers déposés a reculé : -5,1 % en 2018 pour 430 demandes, -28 % en 5 ans. Cette baisse est moins marquée en 2018 dans le département que dans la région PACA (-8,5 %) ou avec le national (-9,5 %).

Contrairement à 2017, le nombre de primo-déposants a légèrement progressé en 2018 (de 9 %), après une baisse marquée en 2017 de 19 % mais cette tendance ne se produit plus depuis octobre 2018.

Les redépôts sont en forte baisse en 2018 (moins 23 % en nombre) avec un taux de 36,5 % contre 44,7 % en 2017 grâce à une meilleure tenue des plans et moins de mesures d'attente les années passées.

**Recevabilité et orientation**

427 dossiers ont été soumis à la commission en 2018 dont 3,8% ont été déclarés irrecevables, un taux en fort recul. 409 décisions d'orientation ont été prises dont 43 % vers des rétablissements personnels sans liquidation judiciaire (176 dossiers), 3,7 % vers des rétablissements personnels avec liquidation judiciaire (15 dossiers), et 53,3 % vers des réaménagements de dettes (218 dossiers).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La mise en œuvre de 2 lois début 2018 (Sapin 2 et Justice du XXI<sup>e</sup> siècle) ont permis d'accélérer le traitement de près d'un mois et donc de traiter 14,5 % de dossiers en plus (496). Les mesures de conciliation ont été recentrées que sur l'immobilier. 2018 a connu une croissance importante de la part des mesures imposées avec paiement intégral ou partiel de l'endettement (de 30 à 41 %) tandis que les mesures d'effacement total de dettes ont légèrement régressé (-1,6 % passant de 42,3 % à 40,7 %).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de mesures pérennes est de 71,4 % avec un écart défavorable de 6 points sur PACA et le national en raison notamment de la montée de mesures d'attente en 2018 à près de 17 %. Celles-ci sont justifiées pour permettre au(x) débiteur(s) de pouvoir vendre leur maison dans les meilleures conditions, ou éventuellement de revenir à meilleure fortune.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échange sur les pratiques de la Commission et les juges de Manosque et Digne-les-Bains
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La BDF ne participe pas aux réunions, mais indique aux commissions les dossiers dans lesquels les débiteurs ont bénéficié de la procédure de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	6 réunions ont été organisées 54 travailleurs sociaux ont été sensibilisés
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de convention mais une rencontre a été faite sous l'égide du CCAS de Digne-les-Bains
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	1 réunion avec le CCAS de Digne-les-Bains
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Thèmes évoqués lors des réunions semestrielles du comité bi-départemental des banquiers ; 1 réunion de banques et organismes de micro-crédit 2 rencontres avec un mandataire judiciaire
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Corps enseignant approché : 3 professeurs en collège, 2 en lycée, 16 en lycée pro, 3 en post BAC, 11 dans le primaire, 225 élèves.

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à évoquer des points de procédure ou d'interprétation de textes, de présenter le nouveau portail juges, d'analyser le profil des jugements par rapport au national. Des contacts réguliers sont maintenus avec les greffes et les 2 juges.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Des échanges de données sont faits avant chaque commission. Le protocole d'échanges va évoluer au niveau national.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- L'ensemble de procédure est basée sur la déclaration du ou des débiteurs. Le secrétariat n'a pas à rechercher la véracité des déclarations. Lors de l'examen des contestations par le juge, les débiteurs apportent souvent des modifications dans leurs déclarations de ressources ou de charges.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

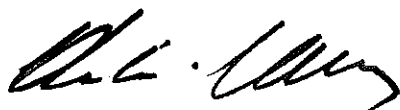
- Ressort de la typologie particulière du département : un nombre plus élevé de dossiers de personnes en invalidité. Ceci nécessite plus d'accompagnements dans la constitution des dossiers et la mise en œuvre des mesures.
- Le profil d'achat des véhicules se modifie avec plus de LOA réduisant les marges de manœuvre dans l'établissement des plans.
- Le constat d'une difficulté de mise en œuvre des mesures en raison de la complexité des documents transmis. Il y a le besoin de simplifier les termes de nos documents administratifs tout en respectant les termes légaux.
- Le traitement des dossiers immobiliers lors de situations conflictuelles, les délais s'allongent fortement.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Mise en place de la dématérialisation des créances avec un besoin de formation de la part de tous les acteurs.
- Le besoin de poursuivre des actions de sensibilisation des acteurs en charge de l'accompagnement afin de réduire le taux de clôture.

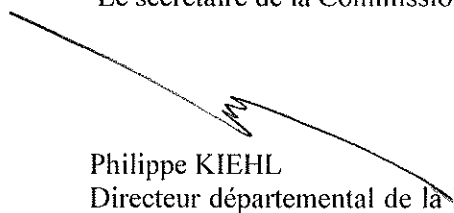
Le 07/02/2019

Le président de la Commission



Olivier JACOB  
Préfet des Alpes de Haute-Provence

Le secrétaire de la Commission



Philippe KIEHL  
Directeur départemental de la Banque de France

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE 2018**

Période	2017	2018	variation 2017/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>453</b>	<b>430</b>	-5,1%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		15,6%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,7%	36,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,3%	9,1%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>389</b>	<b>408</b>	4,9%
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	-47,2%
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>390</b>	<b>409</b>	4,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		43,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un Rétablissement Personnel sans Liquidation judiciaire	45,9%	43,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation judiciaire	2,6%	3,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,5%	53,3%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>433</b>	<b>496</b>	14,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,6%	7,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,3%	3,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,9%	38,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,4%	2,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,3%	7,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,2%	2,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,2%	4,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	29,6%	40,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)		28,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement		16,9%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)		12,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		71,4%	
<b>Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance</b>		<b>3</b>	
<b>Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité</b>		<b>3</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,8%	4,5%	4,6%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38,5%	43,2%	41,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,1%	5,9%	7,7%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,9%	38,4%	38,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,4%	77,8%	76,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Alpes de Haute Provence	<b>Dettes financières</b>	<b>13 655</b>	<b>357</b>	<b>1 649</b>	<b>64,2%</b>	<b>86,9%</b>	<b>15 259</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	6 873	67	103	32,3%	16,3%	83 860	1,0
	dont dettes à la consommation	6 469	320	1 298	30,4%	77,9%	12 184	3,0
	dont autres dettes financières	313	204	248	1,5%	49,6%	796	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>2 164</b>	<b>323</b>	<b>1 188</b>	<b>10,2%</b>	<b>78,6%</b>	<b>3 426</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>5 458</b>	<b>238</b>	<b>484</b>	<b>25,7%</b>	<b>57,9%</b>	<b>1 602</b>	<b>1,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>21 277</b>	<b>411</b>	<b>3 321</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 975</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
PACA	<b>Dettes financières</b>	<b>442 963</b>	<b>11 368</b>	<b>56 059</b>	<b>72,3%</b>	<b>89,7%</b>	<b>15 343</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	197 011	1 541	2 486	32,2%	12,2%	103 859	1,0
	dont dettes à la consommation	235 570	10 510	45 859	38,5%	82,9%	13 346	3,0
	dont autres dettes financières	10 382	6 095	7 714	1,7%	48,1%	869	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>76 032</b>	<b>9 913</b>	<b>34 505</b>	<b>12,4%</b>	<b>78,2%</b>	<b>3 455</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>93 359</b>	<b>6 768</b>	<b>14 441</b>	<b>15,2%</b>	<b>53,4%</b>	<b>1 929</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>612 354</b>	<b>12 675</b>	<b>105 005</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 915</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

